

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Préambule

La commission de gestion chargée de l'étude des comptes 2023, était composée de :

- M. CROISIER Christian de Ballens (secteur 2)
- M. ROSSY Pascal de La Chaux (secteur 4)
- M. REYMOND Jean-Luc de Chavannes-le-Veyron (suppléant)
- et M. MARTIGNIER Luc-Francis de Vullierens (suppléant)

Excusés :

- Mme. SOUPPER Maura de La Sarraz (secteur 5)
- M. PHILIPONA Claude de Lavigny (secteur 1)
- et M. AUGSBURGER André d'Echichens (secteur 3) se sont excusés

La commission a pu ainsi valablement délibérer.

En date du mardi 14 mai 2024, sur convocation du comité de direction, les commissaires se sont réunis pour l'étude de l'objet susmentionné. A cette occasion, l'ARCAM était représentée par MM Bertrand DUPERREX, président, Olivier BAILLY, directeur et Raphael BECHER, trésorier, que nous remercions pour les explications complètes et détaillées. Ils ont répondu à satisfaction à nos nombreuses questions.

En préambule, M. Rossy est désigné président-rapporteur de la commission. Il a été chargé de la rédaction du présent rapport.

Présentation des comptes 2023

Dans un premier temps, le directeur annonce un bénéfice pour l'année 2023.

Ensuite, le directeur nous explique comment ce bénéfice a été atteint grâce notamment à deux événements principaux :

- Le travail de réduction de la voilure de l'ARCAM entamé en 2022 qui s'est prolongé en 2023 notamment sur les frais administratifs grâce à la digitalisation des processus et du stockage des informations.
- Des économies RH réalisées suite au départ fin 2022 d'un collaborateur qui n'a été remplacé que 10 mois plus tard.

Différents comptes et rubriques soumis à l'Assemblée Générale nécessitent quelques précisions :

Compte 10 – Autorités

Les activités des autorités ont pu être maintenues au niveau de 2022 malgré l'arrivée de 2 personnes supplémentaires, de la commission économique, au sein du comité.

Compte 11 – Gestion opérationnelle

L'augmentation provient principalement du compte 113 Finance à cause de la reprise des soutiens FNA 113.3189 (24'000.- en 2023 vs 0.- en 2022) ainsi que d'une attribution supplémentaire au Fonds « Actions » 113.3809 de CHF 100'000.-.

Le compte 110 Personnel présente, lui, un niveau de charge CHF 70'000.- plus bas que le budget dû au non-remplacement du délégué à la promotion économique durant les 10 premiers mois.

Les frais liés aux locaux 111, ainsi que les frais divers 112 ont légèrement diminué.

Le compte 114 Communication a, lui, été réévalué suite à l'engagement d'une personne dédiée aux manifestations et au marketing qui sera dorénavant affectée sur ce compte (la charge salariale était auparavant supportée par le compte de la promotion économique).

Compte 12 – Promotion économique

Les imputations salariales en baisse s'expliquent comme mentionné plus haut par le non-remplacement du délégué au développement économique durant 10 mois et par le report du salaire de la responsable marketing sur le poste « communication ».

Compte 13 – Développement régional

Les comptes 2023 sont comparable aux comptes 2022.

Compte 14 – Aménagement du territoire

La baisse provient principalement du fait que les comptes CJL sont dès 2023 traités par une comptabilité séparée. En 2023 ne restent que le fonds de réserve qui disparaîtra en 2024.

Compte 15 – Mobilité

Ce dicastère a été la source de beaucoup de réunion de coordination auxquelles la direction a participé, d'où l'augmentation des imputations salariales et des frais divers de matériel pour animer les séances.

Compte 16 – Tourisme

Ce dicastère a géré en 2023 le projet de refonte du règlement de la taxe de séjour. Ceci a nécessité une adaptation du temps de travail de la déléguée en charge du projet ainsi qu'une imputation salariale liée à la direction qui a accompagné ce projet stratégique, complexe et important pour la région.

Présentation du Bilan 2023

La principale information révélée par le bilan est liée au compte 9122 « Avance au FEM ». Le comité a décidé de financer l'aide à fond perdu liée à la maison des vins par le FEM. S'agissant d'une infrastructure touristique, ce projet rentre dans le cadre des attributions possible par le fonds lié à la taxe de séjour avec une dérogation quant à sa localisation hors du district (Mont-sur Rolle) mais dont l'impact couvre un grand nombre de communes et de vigneron de notre district.

Le projet de la fromagerie de l'Etraz sera quant à lui financé en 2024 par les réserves faites durant l'année 2023.

Ces décisions permettent d'éviter de présenter une perte importante sur plusieurs années (situation dans laquelle une association de droit privé ne peut pas légalement se retrouver).

Présentation des Comptes 2023 lié à la taxe de séjour

Les différentes attributions des fonds sont présentées. Elles correspondent à l'utilisation prévues par le règlement. La COGES note la diversité des projets soutenus, apprécie que ceux-ci se situent sur l'ensemble du district et relève l'importance de faire connaître cette possibilité de financement aux communes qui sous-utilisent cet outil qui est à leur disposition.

Remerciements

Les membres de la commission de gestion souhaitent relever la très bonne maîtrise des revenus et des charges sur l'exercice 2023 ainsi que l'excellente gestion de la part du comité et de la direction de l'ARCAM.

Nous constatons que notre association pour le développement économique régional a pu retrouver une situation financière saine et souhaitons que celle-ci puisse perdurer pour les années à venir.

Conclusions

Sur la base de ces quelques réflexions, c'est à l'unanimité des membres présents, que la Commission de gestion vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

L'ASSEMBLEE GENERALE

- vu les comptes et le bilan 2023,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission de gestion chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

D é c i d e :

D'adopter les comptes et le bilan 2023 pour un total de charges de CHF. 1'988'881.48 et un total de recettes de CHF 1'953'998.00, soit un profit de CHF 34'883.48

Au nom de la commission de gestion

Le président rapporteur

Pascal Rossy